

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DU LAC-SAINT-JEAN**

99^e Séance (ordinaire)

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean tenue le 20 novembre 2018 à 17 h, au 350, boulevard Champlain Sud à Alma, à laquelle il y avait quorum.

Sont présentes les personnes suivantes :

Monsieur Pier-Olivier Cloutier Boily, commissaire
Madame Marjolaine Girard, commissaire
Madame Nathalie Savard, commissaire
Madame Nancy Verreault, vice-présidente
Madame Patricia Brassard, commissaire-parent

Est absente la personne suivante : Madame Roxanne Thibeault, présidente

Aussi présentes : Madame Christine Fortin, directrice générale, madame Christine Flaherty, directrice générale adjointe et secrétaire générale et madame Rosa Savona, secrétaire de gestion.

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Ordre du jour / acceptation

CE181120-01 **Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance.**

1.2 Procès-verbal / Dispense de lecture et acceptation

CE181120-02 **Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre 2018 (97^e réunion) puisque chaque commissaire membre du comité exécutif en a reçu une copie au moins 6 heures avant le début de la séance; et d'accepter le procès-verbal.**

2. DÉPÔT DE DOCUMENTS / PRÉSENTATIONS

Aucun

3. OBJETS DE DÉCISIONS

3.1 Rénovation des blocs sanitaires et travaux de ventilation à l'école Albert-Naud : choix de l'entrepreneur

Considérant que dans le cadre de la Mesure 50625 « Enveloppe additionnelle pour le maintien des bâtiments 2016-2017 et 2017-2018 », le ministre accordait un budget pour la rénovation des blocs sanitaires et pour des travaux de ventilation à l'école Albert-Naud;

Considérant l'appel d'offres et l'ouverture des soumissions le 13 novembre 2018 à 9 heures;

Considérant que deux (4) entreprises ont déposé des offres :

- Les Constructions CR inc.;
- Les Constructions Larry enr.;
- Céxico inc.;
- Isofor inc.;

Considérant que l'entreprise Isofor inc. a déposé la soumission la plus basse, laquelle est conforme;

CE181120-03

Sur la proposition de madame Nathalie Savard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- De retenir la soumission de l'entreprise Isofor inc. pour la rénovation des blocs sanitaires et pour des travaux de ventilation à l'école Albert-Naud, au prix de 277 351.41\$ (taxes exclues);
- D'autoriser la signature du contrat par madame Lise Simard, directrice du Service des ressources matérielles et de l'autoriser à signer tout autre écrit nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

3.2 Assurances complémentaires : adhésion au regroupement d'achat

Considérant l'expérience financièrement avantageuse, vécue les années passées, par le regroupement de certaines commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour l'obtention d'un portefeuille d'assurances de dommages;

Considérant qu'il serait avantageux de maintenir ce regroupement d'achat de services pour l'année 2019-2020, selon les avis reçus;

Considérant que la Commission scolaire des Appalaches a accepté de représenter les commissions scolaires membres du regroupement auprès du conseiller Guy Turcot, de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc.;

Considérant qu'il serait dans l'intérêt de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean de renouveler son adhésion à ce regroupement d'achat d'assurances de dommages;

Considérant l'évolution du marché de l'assurance au Québec au cours des dernières années;

Considérant la recommandation du conseiller du regroupement quant aux avantages financiers potentiels de prévoir la durée du contrat de service d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;

Considérant que les municipalités, depuis plusieurs années, accordent des contrats de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option et les avantages de cette formule;

Considérant que l'article 42.0.2 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publiques* prévoit la possibilité d'options de renouvellement pour ce type de contrat de services;

Considérant que l'article 46 du *Règlement sur les contrats de services des organismes publiques* stipule que l'autorisation du dirigeant de l'organisme public est requise pour tout contrat de nature répétitive dont la durée prévue, incluant tout renouvellement, est supérieur à 3 ans;

CE181120-04

Sur la proposition de monsieur Pier-Olivier Cloutier-Boily, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

- **De renouveler** l'adhésion de la Commission scolaire au regroupement d'achat des commissions scolaires des régions 01, 02, 03, 04, 09, 11, 12 et 17 pour le renouvellement de ses assurances de dommages;
- **De mandater** la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc. pour procéder à un appel d'offres public pour le renouvellement de la couverture d'assurances de dommages pour l'ensemble des commissions scolaires du regroupement concerné;
- **De mandater** la Commission scolaire des Appalaches pour réaliser l'appel d'offres public selon les politiques et procédures en vigueur à cette commission scolaire et d'accepter d'être responsable au même titre que celle-ci pour le présent mandat;
- **De s'engager** à accepter, après présentation du rapport d'analyse de la firme Les consultants d'assurance Adelson & Associés Inc., le résultat de cet appel d'offres pour l'ensemble des commissions scolaires ayant participé au regroupement;

- **Que** le comité exécutif du conseil des commissaires, à titre de dirigeant de l'organisme public, autorise l'octroi d'un contrat de services d'assurances de dommages d'une durée de 5 ans, soit 1 an ferme et 4 années d'option;
- **D'autoriser** la directrice générale adjointe et secrétaire générale, Me Christine Flaherty, à signer tout document découlant de la présente résolution.

3.3 Frais de déplacement

Considérant les mesures de contrôle en place au sein de la structure financière de la Commission scolaire (décision CC061219-10);

Considérant qu'en application de ces mesures, les demandes de remboursement des membres du conseil des commissaires et de la direction générale pour les frais de déplacement encourus dans le cadre de leurs fonctions doivent être approuvées par le comité exécutif;

Considérant les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 16 octobre et le 19 novembre 2018 soumises au comité exécutif pour approbation;

Considérant que ces demandes de remboursement ont fait l'objet d'une vérification de conformité par rapport à la politique en vigueur à la Commission scolaire;

Considérant que ces demandes sont raisonnables;

CE181120-05

Sur la proposition de madame Patricia Brassard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité d'approuver les demandes de remboursement de dépenses produites par les commissaires et la direction générale entre le 16 octobre et le 19 novembre 2018.

4. INFORMATION

Aucune

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CE181120-06

Sur la proposition de madame Marjolaine Girard, tous les commissaires sont en accord. En conséquence, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 17 h 10.

Roxanne Thibeault
Présidente

Christine Flaherty
Directrice générale adjointe et secrétaire générale